

Effectuez votre 1^{re} année de Master

MEEF 1^{er} degré en contrat en alternance

pour devenir Professeur des écoles

➔ L'ESPÉ de l'académie de Créteil
vous propose un contrat
en **alternance** dès la
1^{re} année de **Master**
MEEF 1^{er} degré*

Informations
et candidatures

<http://espe.u-pec.fr>



Contacts

masterpremierdegre@u-pec.fr (informations)

scol-espe@u-pec.fr (candidatures)

* sous réserve de la reconduction du dispositif

3 bonnes raisons

de choisir l'**alternance** en M1 MEEF 1^{er} degré

1 Une expérience professionnelle dès la 1^{re} année

Vous serez en stage en responsabilité à tiers temps (12 semaines dans l'année), dans le département de recrutement (93, 94 ou 77), pour vous former au métier de professeur des écoles.

Après un temps d'observation, la prise de responsabilité sera progressive et se fera sur de courtes périodes.

1+2=3

De meilleures chances de réussite au concours et au Master 2

Une formation en alternance qui prépare au métier de professeur des écoles et au CRPE :

en 2017

86% des étudiants du M1 MEEF 1 en alternance ont été admis au concours (CRPE).

95% des étudiants du M1 MEEF 1 en alternance ont validé leur année universitaire.



3 Une rémunération pour étudier



Cette modalité de formation vous permet d'être en poste à tiers temps en responsabilité en classe et rémunérés par l'Éducation nationale via un contrat, au cours de votre formation universitaire en M1 MEEF 1^{er} degré, à hauteur du SMIC, soit 1458,45 € brut/mois (indice majoré 315). Les frais d'inscription universitaires sont les mêmes que pour le M1 MEEF 1^{er} degré classique.

Candidatures du 3 avril au 6 mai 2018

Informations et candidatures

<http://espe.u-pec.fr>

> Rubrique SCOLARITÉ



@ESPECreteil